

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir à M. Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir à Mme Elodie CLARAC) – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS.

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**SUPPRESSION DE POSTES AU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

CM-2022-1S-DRH-01

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les avis favorables de la réunion des Lignes Directrices de gestion du 3 décembre 2021 ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 16 décembre 2021 ;

Considérant l'application des tableaux d'avancement de grade 2020 au mois de novembre 2021 et la mise à jour des carrières ;

Considérant les départs à la retraite ainsi que les augmentations de quota horaire au sein de la collectivité ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De supprimer au tableau des effectifs de la Commune, joint en annexe, les postes suivants, conformément à la nomenclature statutaire de leur cadres d'emplois :

- 1 poste de d'assistant de conservation Pal 2CI à temps complet
- 3 postes d'adjoint du patrimoine Pal 2CI à temps complet
- 3 postes d'adjoint du patrimoine à temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants 1CI à temps complet
- 1 poste d'agent social à temps complet
- 3 postes d'ATSEM Pal 1CI à temps complet
- 4 postes d'ATSEM Pal 2CI à temps complet
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture Pal 1CI à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture Pal 2CI à temps complet
- 1 poste de Directeur de PM à temps complet
- 2 postes de chef de service PM Pal 1CI à temps complet
- 1 poste de brigadier-chef Pal de PM à temps complet
- 9 postes de gardien brigadier de PM à temps complet
- 2 postes d'attaché Pal à temps complet
- 4 postes d'attaché à temps complet
- 1 poste de rédacteur Pal 1CI à temps complet
- 2 postes de rédacteur Pal 2CI à temps complet

- 4 postes de rédacteur à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif Pal 1CI à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif Pal 2CI à temps complet
- 37 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste de technicien Pal 1CI à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise Pal à temps complet
- 5 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 8 postes d'agent de maîtrise à temps non complet (4 à 32/35 et 4 à 30/35)
- 16 postes d'adjoint technique Pal 1CI à temps complet
- 6 postes d'adjoint technique Pal 1CI à temps non complet (3 à 30/35 et 3 à 32/35)
- 23 postes d'adjoint technique Pal 2CI à temps complet
- 50 postes d'adjoint technique Pal 2CI à temps non complet (5 à 26/35, 5 à 28/35, 15 à 30/35 et 25 à 32/35)
- 57 postes d'adjoint technique à temps complet
- 120 postes d'adjoint technique à temps non complet (60 à 30/35, 60 à 32/35)
- 2 postes d'animateur à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation Pal 1CI à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation Pal 2CI à temps complet
- 14 postes d'adjoint d'animation Pal 2CI à temps non complet (30/35)
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 32 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (30/35)

Article 2 : De supprimer cette dépense au chapitre 012 "Charges de personnel" du budget de la Ville.

Article 3 : De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

1 0 FEV. 2022

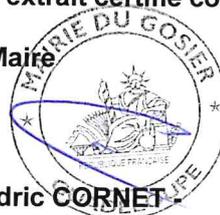
Et publication ou notification le

1 0 FEV. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 27 janvier 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Collaborateur de Cabinet	A	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE											
Attaché Hors Classe	A	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Attaché Principal	A	12	0	12	0	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	9	0	8	0	0	1	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	16	0	16	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	45	0	45	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif	C	42	1	37	1	5	0	0	0	0	0
TOTAL.....		144	1	136	1	8	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE											
Emplois spécifiques (chargé de mission)	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	A	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur territorial	A	3	0	2	0	1	0	0	0	0	0
Technicien principal de 1e classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Technicien principal de 2è classe	B	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Technicien territorial	B	5	0	3	0	2	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise Principal	C	9	0	9	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	54	25	54	25	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 1è classe	C	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2è classe	C	76	60	76	60	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	C	86	43	81	26	5	17	0	0	0	0
TOTAL.....		240	128	232	111	8	17	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION											
Animateur territorial	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 1e classe	C	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 2e classe	C	13	21	13	21	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation	C	2	15	2	15	0	0	0	0	0	0
TOTAL.....		19	36	19	36	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE											
Educateur territorial APS principal 1è Classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Educateur territorial APS principal 2è Classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL.....		2	0	2	0	0	0	0	0	0	0
*TC : Temps complet											
*TNC : Temps non complet											

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Suppression de postes au tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 10/02/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 10/02/2022

Numéro de l'acte : CM20221SDRH01 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220127-CM20221SDRH01-DE

Date de décision : 27/01/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois